

Rapport de la Commission des finances
Préavis municipal no 96/2026 - demande de crédit de complémentaire
de CHF 145'202.00 pour l'augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission des finances (ci-après la COFIN), constituée par son Président, M. Simon Schülé, et par ses membres, Mmes Nadia Pisani Ben Nsir, Ariane Morand, Filomène Garcia et M. Phonesanook Phengrasamy (excusé), a rencontré le 2 février 2026 une délégation de la Municipalité composée de Mme la Syndique Claudia Perrin, Mme Jennifer Dagon, M. Patrick Oppliger et M. Denis Favre pour la présentation du préavis 96/2026 et poser ses questions. La COFIN remercie la Municipalité pour ses réponses.

La COFIN s'est ensuite réunie le 16 février 2026 (Phonesanook Phengrasamy excusé) pour statuer et finaliser son rapport.

Préambule

Pour rappel lors de la séance 22 janvier 2026, le conseil a approuvé le préavis 92/2025 qui prévoit la création d'une structure modulaire en bois aux Esserpys pour l'accueil de jour.

Le préavis proposé demande un crédit complémentaire pour couvrir les frais relatifs à l'ouverture de deux groupes supplémentaires de 12 places chacun à l'UAPE communale « Les Explorateurs ».

Aspect financier

L'encadrement des deux nouveaux groupes nécessitera 2,3 EPT de personnel encadrant.

Un poste supplémentaire estimé à 0,7 EPT doit être ajouté pour assurer les tâches d'intendance.

Personnel encadrant (2,3 EPT, 4,5 mois)	CHF	87'900.00
Intendance (0,7 EPT 5 mois)	CHF	27'900.00
Montant total additionné	CHF	115'500.00

L'aménagement des nouveaux locaux provisoires va impliquer des frais de matériel et d'équipement car il a été décidé de conserver le matériel et le mobilier existant aux Esserpys et d'équiper à neuf le nouveau bâtiment provisoire.

Matériel d'exploitation :

• Cuisine	CHF	5'125.00
• Bureau de direction	CHF	4'620.00
• Salle du personnel	CHF	5'020.00
• Bureau administratif	CHF	5'720.00
• Buanderie	CHF	1'290.00
• Salle de vie	CHF	36'060.00

• <u>Extérieur</u>	CHF	5'600.00
Montant total additionné	CHF	63'435.00

La COFIN a pu consulter le détail des achats prévus pour la salle de vie. Ce poste consiste principalement en acquisition de meubles (14 tables, 80 chaises, meubles de rangement), d'où le montant conséquent.

Aménagement des locaux :

• Armoires	CHF	600.00
• Etagères	CHF	300.00
• Electroménager	CHF	1'500.00
• Wifi & téléphone	CHF	2'000.00
• <u>Informatique</u>	CHF	1'500.00
Montant total	CHF	5'900.00

Les coûts supplémentaires pour les repas en lien avec l'augmentation des enfants accueillis vont de facto augmenter de CHF 12'260.- pendant la période de 4 mois.

Dans le même ordre d'idée, les revenus supplémentaires des parents sont estimés à CHF 51'893.- pour la garde et les repas. Impossible de calculer ce montant précisément car ces recettes dépendent de la capacité financière des parents au moment de la conclusion du contrat, puis de sa mise à jour annuelle.

Des subventions « aide au démarrage » sont envisageables :

- Une demande au niveau cantonal via la FAJE de l'ordre de CHF 72'000.- (CHF 3'000.- par nouvelle place)
- Une demande au niveau fédéral de l'ordre de CHF 216'000.- (CHF 3'000.- par nouvelle place chaque année pendant 3 ans)

De plus, la FAJE accorde des mesures de soutien « aide à la pierre » en complément à la subvention « aide au démarrage » de l'ordre de CHF 79'200.- (CHF 3'300.- par nouvelle place)

Questions complémentaires

La COFIN a envoyé quelques questions tardivement (mardi 17 février), qui n'ont pas trouvé réponses au moment de la signature du rapport. Nous espérons qu'elles pourront être données lors du Conseil concerné. Voici les questions :

- Formellement, comment avez-vous fixé les 2,3 EPT pour le personnel encadrant et le 0,7 EPT pour l'intendance ?
- Pourquoi l'intendant est-il engagé pour 5 mois VS les encadrants pour 4,5 mois
- A quel moment les demandes de subventions doivent-elles être déposées ?
- Vous dites que les subventions sont "envisageables", qu'est-ce qui pourrait s'opposer à leur obtention ?

Avis de la COFIN

La COFIN est favorable à la demande de ce crédit complémentaire qui est en lien avec l'acceptation par Conseil Communal du préavis 92/2025 pour la structure provisoire des Esserpys.

Conclusion

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres le préavis no 96/2026 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 96/2026 adopté en séance de Municipalité du 19 janvier 2026 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal no 96/2026 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit complémentaire total de CHF 145'202,00 TTC au budget de fonctionnement 2026 pour l'augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE.

Romanel-sur-Lausanne, le 19 février 2026

Le rapporteur



Phonesanook Phengrasamy



Nadia Pisani Ben Nsir



Filomène Garcia



Ariane Morand



Simon Schülé,
Président